

Observatoire de la Troïka

Mars 2013

En réaction à la crise financière mondiale et à la crise qui a ensuite frappé la zone euro, une task force comprenant des équipes constituées de membres du personnel de la Commission européenne (CE), de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds Monétaire International (FMI) a été créée. Cette task force tripartite est appelée la « Troïka ». Elle a engagé des discussions en matière de politique budgétaire avec les autorités nationales de Grèce, d'Irlande, du Portugal et de Chypre.

La Troïka intervient dans des pays en crise, en vue de restaurer la croissance, l'emploi et la compétitivité, de renforcer le système financier et de préserver la viabilité budgétaire. Dans les faits, elle émet des recommandations que les gouvernements des pays en situation de crise sont tenus de respecter.

Étant donné que la crise financière, économique, politique et sociale persiste sans faiblir en Europe, UNI Europa a créé l'Observatoire de la Troïka : un organe de surveillance en ligne des politiques d'austérité. Par le biais de cette plateforme, UNI Europa vise à offrir une évaluation des politiques d'austérité, de leurs effets pervers, ainsi que les témoignages individuels de travailleurs des secteurs couverts par le syndicat mondial UNI Global.

L'Observatoire de la Troïka a pour objectif de tenir les affiliés et le public en général au courant des effets de la crise sur les travailleurs des pays contraints à l'austérité. De plus, les affiliés d'UNI Europa rendront compte des problèmes rencontrés dans d'autres pays, qui ne sont pas nécessairement soumis à un processus de consolidation budgétaire ni à une cure d'austérité forcée, tels que l'Espagne, Malte et l'Italie.

L'Observatoire de la Troïka arrive à point nommé, à un moment où l'Europe se débat dans une crise économique sans précédent, qui a des conséquences désastreuses sur ses relations sociales. Il s'intéresse surtout à l'impact de la crise sur les travailleurs et sur l'organisation des relations sociales. Le mouvement syndical est fort touché par la crise. L'Observatoire de la Troïka permet d'évaluer les mesures d'austérité et de surveiller les attaques contre les droits sociaux et les droits des travailleurs, en s'appuyant sur les protestations persistantes qui se font entendre dans toute l'Europe contre le programme préconisé de politiques néo-libérales et d'austérité. Mais, force est de constater que l'austérité ne donne aucun résultat et il convient donc d'y mettre un terme immédiatement!

Le présent document est le premier d'une série de rapports de l'Observatoire de la Troïka. Il décrit les conséquences réelles de la crise et des mesures d'austérité imposées aux travailleurs du secteur tertiaire grec. Suit un résumé des principaux changements survenus dans les relations sociales et dans le régime de protection sociale en Grèce, le pays d'Europe le plus sévèrement touché.

Des collègues témoignent alors que la Grèce connaît sa quatrième année de crise

Les dernières mesures adoptées en Grèce constituent une attaque en règle contre les droits des travailleurs et elles sapent le rôle fondamental des syndicats dans le pays. UNI Europa présente ci-dessous les témoignages de ses affiliés de Grèce ainsi que leur expérience de la crise et du remaniement des conventions collectives et des relations sociales.

Sofia Kanta – Membre du Bureau d'OTOE [fédération grecque des employés de banque] et Secrétaire en charge de l'égalité chez OTOE, Membre du Comité exécutif d'UNI Europa – donne un compte rendu détaillé des conséquences des mesures d'austérité sur les salaires des travailleurs du secteur bancaire. En vertu des lois sur le travail votées récemment par le Parlement grec conformément aux exigences de la Troïka, les conventions collectives signées au niveau des entreprises prévalent sur les conventions collectives sectorielles. En outre, si une convention collective sectorielle n'est plus valable (soit parce que l'employeur y a mis fin ou qu'elle est simplement arrivée à échéance) et si aucune nouvelle convention n'est signée, la convention ne continue à produire ses effets que pendant trois mois seulement après son expiration. Passé cette période, au niveau sectoriel (et, dans les entreprises ou banques dépourvues de convention collective au niveau de l'entreprise) les garanties minimales de la convention collective nationale sont d'application. La convention collective sectorielle d'OTOE échoit en février 2013. Si aucune nouvelle convention n'est signée avant mai 2013, l'employeur sera libre de modifier les salaires comme suit:

Salaires moyens d'un employé de banque selon la convention collective sectorielle d'OTOE

Analyse du salaire	Actuellement, conformément à la convention collective (brut, en euros)	Après expiration de la convention collective (brut, en euros)
Salaire de base	1,000	1,000
Allocations familiales	100	-
Indemnité pour enfant à charge	150	150
Prime pour diplôme universitaire	250	250
Prime d'ancienneté	300	300
Allocation de garde d'enfant	100	-
Allocations sectorielles (par ex. pour le jardin d'enfants)	300	-
Allocations de l'entreprise (par ex. prime de responsabilité)	250	-
	2,450	1,700
Une diminution d'environ 35%		

L'exemple ci-dessus montre qu'une fois que la convention collective sectorielle du secteur bancaire aura fini de produire ses effets, l'employeur pourra « maintenir » pour chaque salarié le salaire de base et ses trois composantes (indemnité pour enfants à charge, prime pour diplôme universitaire et prime d'ancienneté). Concrètement, l'expiration de la convention collective sectorielle du secteur bancaire grec entraînera des réductions de 25% à 75% de tous les salaires, en fonction de leur niveau sur l'échelle des salaires, mais ceux-ci continueront à être augmentés des allocations existant au niveau de l'entreprise!



Sofia Kanta

Membre du Bureau d'OTOE et Secrétaire en charge de l'égalité chez OTOE, Membre du Comité exécutif d'UNI Europa

Témoignages individuels



Triantafyllos Kolonias

Secrétaire en charge du recrutement chez OASE

Triantafyllos Kolonias, Secrétaire en charge du recrutement chez OASE (Fédération grecque des employés du secteur des assurances) révèle une montée de la peur, la sape des droits syndicaux et fait état de graves coupes dans les salaires. « Être syndicaliste en Grèce aujourd'hui est une expérience hors du commun. Le cadre légal du droit du travail s'est totalement effondré. La menace de licenciement est plus que visible et le chômage peut vraiment être de longue durée. Lorsque vous luttez, les forces anti-émeutes sont plus violentes et brutales que vous ne l'auriez jamais imaginé. La peur se répand habilement via les mass médias. De plus, vous devez faire face à la méfiance. Aussi loin que je me souvienne, les syndicats ont toujours fait l'objet de suspicion. Une personne qui a peur est encore plus suspicieuse. Bien sûr, des employeurs tirent parti de cette situation le mieux qu'ils peuvent. Les masques sont tombés et toute personne qui veut ouvrir les yeux découvre les vrais visages. Personnellement, j'ai été forcé par ma société à renoncer à toute allocation découlant de « conventions collectives ponctuelles » et protégée par celles-ci. Je dois maintenant demander la permission pour chaque activité syndicale que j'entreprends. Du moins, c'est ce qu'ils veulent. De plus, mon salaire a été réduit, mes impôts ont augmenté, mes cotisations à la pension ont été « volées » mais, le pire, c'est qu'ils ont essayé de m'entourer de visages moroses. Cela paraît terrible ? Eh bien... jamais auparavant je n'ai été si fier d'être un syndicaliste actif. Je ne me suis jamais senti aussi utile. Je ne me suis jamais senti aussi libre. Et je sais que je ne suis pas seul. »



Efi Fotopoulou

Secteur du nettoyage et de la maintenance, Banque Emporiki

Efi Fotopoulou, Secteur du nettoyage et de la maintenance à la Banque Emporiki, relate une détérioration de la qualité de vie des travailleurs grecs, qui ne peuvent plus payer les frais de chauffage. « Dans le bâtiment où j'habite, nous n'avons plus de chauffage central depuis l'hiver dernier. La majorité des résidents ne peuvent pas payer leur part du mazout pour le chauffage central. Le prix du mazout de chauffage avait déjà augmenté de 40% en 2011. »



Panos Kyriakoulias

Secrétaire de l'organisation OIYE, Secteur tertiaire

Panos Kyriakoulias, Secrétaire de l'organisation OIYE (Fédération grecque des employés du secteur privés), Secteur tertiaire, explique les implications concrètes de l'abolition de la convention collective générale et de la déréglementation complète du marché grec du travail. « Le programme complet d'austérité imposé à la Grèce par la « Troïka » (FMI, CE, BCE) a engendré une récession économique désastreuse et a, en réalité, tué l'économie. De plus, la déréglementation totale du marché du travail et l'abolition des conventions collectives dans tous les secteurs (y compris les services) ont entraîné des diminutions de salaires insupportables pour les travailleurs. Dans ma fonction, nos salaires ont baissé de plus de 45% ces 2 dernières années et demie, le personnel ayant été contraint de signer de nouveaux contrats de travail individuels. Notre pouvoir d'achat recule à ce qu'il était dans les années 1970. Avec le million et demi de chômeurs, nous assistons aussi à une augmentation de l'incidence de travailleurs pauvres. Déjà 35% de la population vit sous le seuil officiel de pauvreté. »



Giota Dandoulaki

Secteur postal, Hellenic Post

Giota Dandoulaki, du secteur postal, employée chez Hellenic Post, explique sa situation personnelle difficile à la suite d'une forte diminution de son salaire. « Mon salaire a été réduit de 35%. L'an dernier, mon mari a été licencié par l'entreprise où il travaillait. Il a 36 ans et cherche un emploi depuis 2 ans maintenant. Nous avons un fils de 4 ans. Pour le moment, il est impossible d'imaginer avoir un deuxième enfant. Nous avons la chance que je continue à travailler mais nous sommes contraints de baisser notre niveau de vie et de réduire toutes nos dépenses personnelles au minimum. »



Petroula Socratous

Banque centrale de Grèce,
Présidente de SEPTE,
Cadres – Secteur financier

Petroula Socratous, Banque centrale de Grèce, Présidente de SEPTE, Cadres – Secteur financier, raconte l'histoire de ses fils, qui étudient à l'étranger pour avoir de meilleures perspectives d'emploi : « Le taux de chômage des jeunes en Grèce a atteint 53%. Mon fils a interrompu ses études dans une université grecque. Il les poursuit maintenant dans un autre pays de l'UE, où il aura de meilleures perspectives d'emploi après l'obtention de son diplôme. Mon deuxième fils suivra probablement la même voie bientôt, si le budget familial le permet encore. »



Maria Argyrou

Secteur du commerce de détail,
Présidente du syndicat des travailleurs d’ALEX PAK

Maria Argyrou, Présidente du syndicat des salariés d’ALEX PAK, Secteur du commerce de détail, explique les conséquences de la déréglementation des relations sociales en Grèce. « L’entreprise où je travaille – ALEX PAK (Entreprise grecque de produits ménagers) – employait 870 personnes et possédait 36 magasins en 2009. Le salaire mensuel moyen était de 900 euros. Aujourd’hui, 3 ans après les conséquences catastrophiques des plans d’austérité et l’impact de la récession sur le secteur du commerce de détail, l’entreprise compte 200 travailleurs et a fermé 15 magasins. De plus, les employeurs, utilisant au maximum le cadre législatif hostile aux travailleurs que les gouvernements ont adopté ces dernières années, obligent les travailleurs à accepter un régime de travail de 2 jours par semaine, avec un salaire de 340 euros. Par-dessus le marché, même ce montant minimum n’est pas versé à temps par l’entreprise et les travailleurs restent non rémunérés pendant plus de 3 mois. »



Christos Katselidis

Chômeur, ex-employé de BNP-Paribas et Président du syndicat des travailleurs de BNP-Paribas - Grèce

Christos Katselidis, Chômeur, ex-travailleur de BNP-Paribas et Président du Syndicat des travailleurs de BNP Paribas-Grèce, explique la dure situation économique et financière dans laquelle se trouve sa famille depuis qu’il a perdu son emploi. « J’ai travaillé pendant plus de vingt ans dans l’agence athénienne d’une des plus grandes institutions financières du monde, BNP Paribas (Banque française). Maintenant, cette banque cesse ses activités en Grèce et quitte le pays. Je cherche un emploi mais il n’y a rien. Mis à part les préoccupations économiques, toute la situation a fait peser un stress énorme sur ma femme, qui est maintenant en grave dépression simplement parce que nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Elle refuse de voir nos enfants. Elle ne peut plus prendre soin d’elle et la situation laisse des marques sur le psychisme de mes enfants ainsi que de moi-même. Bien qu’elle suive un traitement médical, bien souvent les médicaments qui lui sont prescrits ne sont pas disponibles en pharmacie, ce qui oblige à constamment modifier le traitement. De plus, la part des soins médicaux à charge des patients a augmenté par décret gouvernemental, ce qui rend les médicaments inabordables. Les enfants ont dû supprimer toutes les activités extrascolaires. Avant, ils suivaient un entraînement d’athlétisme à 40 euros par enfant et des cours de danse à 30 euros par enfant. Maintenant, je n’arrive plus qu’à payer le cours d’anglais de mes enfants, cours nécessaire car ils n’apprendront jamais une langue étrangère dans l’école publique où ils sont scolarisés. Avant, j’aidais financièrement ma mère affaiblie et grabataire. Maintenant, je suis dans la situation désespérée de devoir la placer dans un home car, cet hiver, je ne pourrai pas payer ses frais de chauffage et de subsistance. Cependant, aucun home ne l’acceptera parce qu’ils sont pleins et qu’elle ne reçoit qu’une très petite pension. Le plus tragique, c’est que je dois payer des impôts, qui ont été incorporés dans la facture d’électricité. Si vous ne payez pas ces impôts, ils vous coupent l’électricité. »

Quatrième année de crise en Grèce – Mutation du marché du travail et modifications de la protection sociale

Les syndicats grecs se sont mobilisés tout au long de 2012 et ont appelé à des manifestations presque chaque semaine. Le mouvement syndical en Grèce est convaincu que les mesures d'austérité et de déréglementation du travail imposées n'offrent pas de solution viable aux problèmes budgétaires et de compétitivité de l'économie grecque. Les mesures imposées ne font qu'aggraver une situation sociale déjà difficile. Elles servent les intérêts des grandes entreprises, dont certaines ont déjà fui le pays, aggravant ainsi le problème posé par les faibles recettes fiscales. Via leurs efforts de mobilisation, les syndicats grecs ont condamné l'imposition d'une législation plus laxiste sur la protection des travailleurs. Les baisses de salaires et la déréglementation des systèmes de négociations collectives exigées par la Troïka ont radicalement réduit l'autonomie des partenaires sociaux. Elles requièrent davantage d'efforts pour créer de l'emploi et ainsi renouer avec la croissance. La Troïka « recommande » des mesures d'austérité mais ne propose pas d'autre solution.

Le système de gouvernance économique européen en cours d'élaboration qualifie les systèmes de négociations collectives et salariales de « rigidités » au niveau national. Les recommandations spécifiques au pays, qui exigent des mesures d'ajustement structurel, ont été mises en œuvre au détriment des travailleurs grecs. Les mesures d'austérité constituent un précédent dramatique : un « modèle » pour de futurs ajustements dans d'autres pays européens. En dépit des négociations sur les ajustements budgétaires, les travailleurs et retraités à faibles revenus de Grèce ont été frappés de plein fouet par les mesures d'austérité imposées. Les affiliés grecs d'UNI Europa se sont unis à d'autres syndicats pour s'opposer, dès le départ, aux mesures d'austérité imposées. Malgré les « bonnes » intentions de la Troïka pour sortir la Grèce de la crise et parvenir à rétablir une situation de croissance économique, la réalité sur le terrain est toute différente : les travailleurs grecs ne peuvent constater que l'inefficacité des mesures et l'injustice sociale qui en découle.

La détérioration des conditions de travail et l'attaque contre les droits syndicaux exacerbent une situation déjà explosive et se traduisent par des troubles sociaux et par la paupérisation des travailleurs et citoyens grecs. Les mesures d'austérité appliquées dans les pays en crise ne résolvent aucun problème. L'ensemble du mouvement syndical européen appelle à un changement de cap sérieux et efficace, en réclamant des investissements propices à la croissance et à un retour à la création d'emplois de qualité.

La recette proposée pour les économies de la périphérie de la zone euro impose des mesures d'austérité pénibles, des coupes budgétaires draconiennes dans les dépenses publiques et le bradage des actifs nationaux. La Grèce a entrepris la mise en œuvre d'ajustements budgétaires et structurels sans précédent pour répondre aux conditions très strictes régissant l'octroi des tranches d'aide suivantes. Les dirigeants internationaux poursuivent les réformes structurelles néo-libérales via la Troïka, en imposant dans les faits des réductions de dépenses qui ne s'attaquent pas aux racines de la crise. La Troïka a appelé à la déréglementation de la législation du travail. Le Parlement national a ensuite approuvé le remaniement complet des conventions collectives et l'estompement de l'État Providence. Alors que la Grèce attendait un accord sur la libération des fonds (44 milliards d'euros d'une aide nécessaire depuis longtemps), à l'automne 2012, elle a dû émettre des emprunts à court terme pour rembourser des bons du trésor arrivant à échéance. La colère et la frustration dominent en Grèce car le gouvernement actuel a mis en œuvre les pénibles mesures d'austérité. La Grèce avait besoin de la tranche d'aide suivante pour continuer à assurer le service de sa dette et éviter la faillite. Une aide de l'ordre de 34,3 milliards d'euros a été convenue à la dernière réunion du Conseil européen, le 13 décembre 2012. Les États membres ont autorisé le versement suivant au titre du Fonds européen de stabilité financière (FESF), versement qui réduira de façon substantielle la dette de la Grèce, la faisant passer à 124% du PIB d'ici 2020. 27,3 milliards d'euros de ce versement seront utilisés pour racheter des bons du Trésor et pour recapitaliser les institutions financières.

Licenciements, baisses et gel des salaires, des pensions et des allocations sociales, couplés à des taux d'imposition accrus et ruineux, à des privatisations et à des ajustements structurels brossent un sombre tableau de déréglementation draconienne du marché du travail et de démantèlement des institutions sociales.

En Grèce, on a forcé l'adoption de mesures d'austérité dans un mépris total des préoccupations des travailleurs et des citoyens. L'économie grecque sombre encore plus dans la récession, ce qui a des conséquences graves et dramatiques sur la société grecque.

Chômage

- Le chômage total est passé de 25,4% en août 2012 à 26% en septembre 2012. C'est le deuxième taux de l'UE après l'Espagne, qui culmine à 26,6%.
- Le chômage des jeunes a atteint 57,6%, soit le taux le plus élevé de l'UE.
- Le taux de chômage des jeunes femmes est monté au chiffre record de 66%. Le taux général de chômage des femmes a augmenté pour atteindre 30,1%.
- Plus de 1 500 000 personnes étaient au chômage au quatrième trimestre de 2012.
- Les licenciements en masse ont doublé.

Évolution des salaires et des allocations

- Les nouvelles mesures ont mené à la promulgation d'un salaire minimum légal unique, qui abolit la distinction entre travailleurs qualifiés et non qualifiés.
- Le salaire minimum a été fixé à 586,05 EUR par mois pour les travailleurs de 25 ans et plus et à 510,95 EUR pour les travailleurs de moins de 25 ans. Le salaire minimum a été, en fait, réduit de 22% et de 32% pour les jeunes de 18 à 25 ans.
- Les pensions principales et complémentaires ont été réduites (de 5% pour les pensions entre 1 000 et 1 500 EUR, de 10% pour les pensions entre 1 500 et 2 000 EUR et de 15% pour les pensions dépassant 2 000 EUR).
- L'âge légal de la retraite a été repoussé de deux ans pour toutes les catégories de travailleurs, soit 67 ans.
- Les cotisations des travailleurs pour la pension principale et la pension complémentaire ont été augmentées de 3% et 12% respectivement.
- Les cotisations de sécurité sociale payées par les employeurs et les coûts non salariaux du travail ont été réduits.
- La limite d'exonération fiscale sur le revenu (pour les pensions et les salaires) a été réduite de plus de la moitié (de 12 000 à 5 000 EUR).
- Les allocations familiales et avantages en nature ont été réduits et, dans certains cas, éliminés. La réduction des subsides pour les jardins d'enfants a entraîné la fermeture de beaucoup de jardins d'enfants.
- Les avantages sociaux pour des catégories particulières ont subi des coupes radicales, tout comme les allocations de chômage (qui ne peuvent dépasser 200 EUR par mois et ne peuvent être accordées pendant plus de 12 mois).
- La participation des travailleurs aux coûts des soins de santé a été nettement augmentée.

Conventions collectives et contrats d'emploi

- Une convention collective produit ses effets encore trois mois après sa dénonciation unilatérale ou son expiration.
- L'employeur peut modifier unilatéralement les contrats de travail et convertir des contrats à temps plein en contrats à temps partiel.
- La durée du préavis pour les licenciements a été réduite de moitié, avec une réduction équivalente de l'indemnité de licenciement.
- Les accords et contrats de travail individuels se multiplient : dans certains cas, ils entraînent des baisses de salaire allant jusqu'à 23,36%.
- Les employés du secteur privé restent impayés pendant de longues périodes (deux mois ou plus).
- La conversion des contrats à temps plein en contrats de travail flexible a augmenté de 337%.
- Le travail au noir a augmenté, atteignant 58,2% de la main-d'œuvre dans les restaurants, 8,7% dans le commerce de détail et 11% dans le secteur manufacturier.
- La voie a été ouverte vers la déréglementation des obligations en matière de temps de travail. Les horaires de travail des travailleurs ne seront plus liés aux heures d'ouverture des entreprises. La procédure qui requiert une autorisation préalable de la part de l'inspection du travail avant de pouvoir prester des heures supplémentaires a été abolie.
- Le temps de travail peut être fixé par l'employeur sur une base quotidienne ou hebdomadaire.

Manque de cohésion sociale et détérioration des conditions sociales

- La crise économique a entraîné la perte de plus d'un demi-million d'emplois dans le secteur privé, au point qu'en Grèce, cette crise économique s'est transformée en une profonde crise sociale et humanitaire.
- 100 000 entreprises ont fermé leurs portes ces 2 dernières années et demie et l'économie grecque est en récession pour la sixième année consécutive.
- Le pouvoir d'achat des Grecs a radicalement baissé et une série d'accords d'austérité ont mené à une vaste détérioration des systèmes déjà rudimentaires de sécurité sociale et de protection sociale.
- Nombre de travailleurs ont été poussés à partir en « pré-retraite », avec les réductions de pensions qui en découlent.
- Des coupes claires dans les dépenses publiques ont provoqué la détérioration de la qualité de vie et entraîné une attaque en règle contre l'offre déjà minimale de services publics et sociaux (enseignement, soins de santé).
- Les politiques d'aide sociale ont changé et les subsides ont été réduits, entraînant la fermeture de centres de prise en charge des personnes âgées.
- Les sanctions appliquées aux employeurs qui ne respectent pas la législation ont été réduites.
- À la suite des coupes claires dans l'aide sociale et les allocations sociales, nombre de jeunes Grecs retournent dans les régions rurales, quittant la capitale, où les loyers et le coût de la vie au quotidien sont devenus inabordables.
- Les travailleurs hautement qualifiés quittent le pays s'ils le peuvent.
- Le taux de suicides a augmenté de 40% en 2011 par rapport à 2010. Les experts attribuent cette hausse à la crise économique dans un pays qui avait le taux de suicides le plus faible d'Europe.



UNI EUROPA

40, rue Joseph II
BE - 1000 Brussels

Tel. (+32 2) 234 56 56
Fax (+32 2) 235 08 70

Email. uni-europa@uniglobalunion.org

www.uniglobalunion.org